

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 11 décembre 2024

N° 22

Objet : Manifestation « Festival de l'Outdoor et de la Rando » de Provence Alpes Agglomération – Edition 2025 Demande de financement auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération souhaite organiser, en lien avec l'office de tourisme communautaire et ses bureaux d'accueil, l'office de tourisme de Moustiers-Sainte-Marie, la Fédération Française de la Randonnée et les clubs du territoire, les 19, 20 et 21 septembre 2025 le « Festival de l'Outdoor et de la Rando » de Provence Alpes Agglomération. Cette manifestation d'envergure régionale visera à animer, promouvoir et faire découvrir, hors saison touristique, les nombreuses activités de pleine nature praticables sur notre territoire. Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma des activités Outdoor de Provence Alpes Agglomération.

Pour rappel, le « Festival de l'Outdoor et de la Rando » proposait en septembre 2024 plus de 80 sorties, 20 disciplines outdoor, 4 jours de festivités, 3 soirées, 4 villes de départ, 1 village outdoor, 30 communes traversées, et rassemblait 150 bénévoles et 60 partenaires ; 2 500 personnes venues de 33 départements différents ont participé au Festival de l'Outdoor 2024, 1/3 des participants n'étaient pas originaires du département des Alpes de Haute-Provence. Cet événement était également intergénérationnel : 30 % des participants avaient moins de 40 ans, 37% entre 41 et 60 ans, et 33 % plus de 60 ans.

Le « Festival de l'Outdoor et de la Rando » 2025 s'inscrira dans la continuité de l'évènement de 2024 en proposant un large panel d'activités de pleine nature, encadrées par les bénévoles des clubs de l'agglomération : trek sur 2-3 jours, randonnée, trail, VTT, vélo de route, gravel, parapente, escalade, via ferrata, canoë, kayak, paddle, bateau à voile, aviron, canyoning... Ces activités se dérouleront sur tout le territoire de Provence Alpes Agglomération et seront accessibles depuis 4 villes de départ (Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Seyne et Moustiers-Sainte-Marie) réparties sur les 3 destinations touristiques (Pure Alpes, Haute-Provence, Verdon).

Le tarif d'inscription restera volontairement à 5 € la journée, afin de rendre la pratique des activités de pleine nature accessible au plus grand nombre. Un village outdoor, des démonstrations et de nombreuses animations seront également prévues.

Des soirées spectacle, concert, cinéma, en lien avec les activités de pleine nature et les associations locales, seront également organisées pendant le Festival.

Le « Festival de l'Outdoor et de la Rando » est unique dans le département de Alpes-de-Haute-Provence et sa portée régionale - nationale, permet de candidater à l'appel à projet du Conseil Départemental « Grands événements sportifs ».

Le coût prévisionnel de l'évènement s'élève à la somme de 65 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence - dispositif « Grands événements sportifs »	15 000 € (23%)
Provence Alpes Agglomération – autofinancement	41 000 € (63%)
Recettes inscriptions participants	9 000 € (14 %)

Il est proposé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement,
- De fixer le tarif d'inscription (journée) à 5,00 €,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter le financement du Conseil départemental et à signer tout document afférent,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour l'organisation de cet évènement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

1 8 DEC. 2024



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241211-22_11122024